



176 ans de garde médicale dans le canton de Vaud

Depuis des décennies les membres de la Société vaudoise de médecine proposent à la population vaudoise **un service de garde décentralisé, 24 heures sur 24, 365 jours par an**, impliquant une intense disponibilité, spécialement dans les régions où la densité médicale est faible.

Progressivement le dispositif **de la garde médicale ambulatoire de premier recours** s'est enrichi de l'apport de certaines **gardes spécialisées** et a été complété par une garde médicale **hospitalière**, à laquelle contribuent aussi des médecins en pratique privée.

Les contours de ce service de garde continueront à évoluer en fonction des besoins observés sur le terrain.

La formation des médecins a été privilégiée puisqu'une nouvelle formation continue à la médecine d'urgence a été mise sur pied par la commission de formation continue de la Société vaudoise de médecine et largement suivie.

L'organisation de la garde incombe à la Société vaudoise de médecine, ce d'entente avec le Département de la santé et de l'action sociale depuis la récente révision de la loi sur la santé publique.

D'un autre côté **l'accès au médecin** de garde, lorsque le médecin traitant n'est pas disponible, a été rendu plus simple par les moyens de communication modernes (répondeur, déviation téléphonique, site internet de la Société vaudoise de médecine : www.svmed.ch).

Dans le même esprit la Société vaudoise de médecine a accepté, à la demande du Chef de département, d'incorporer sa Centrale téléphonique des médecins active depuis de nombreuses années à la nouvelle centrale Urgences santé et de collaborer à la mise sur pied d'un numéro d'appel centralisé.

Ce nouveau numéro permettra aux patients n'ayant pas encore de médecin traitant d'accéder rapidement à un médecin au lieu d'allonger inutilement les files d'attente des services d'urgence.

La continuité sera toutefois assurée puisque les patients habitués de longue date aux numéros régionaux pourront toutefois continuer de les utiliser.

D'une manière générale il est demandé que les patients commencent systématiquement par appeler **le numéro de leur médecin habituel** pour prendre connaissance de ses indications quant à son remplacement.

Tous **les problèmes** éventuels concernant la garde médicale sont traités par la commission de la garde médicale de la Société vaudoise de médecine, route d'Oron 1, CP 76, 1010 Lausanne ou info@svmed.ch

Renseignements :
M. Pierre-André Repond, Secrétaire général
Société vaudoise de médecine, tél. 021/651.05.05

28 novembre 2005